Assurance-chômage-Loi

Il faut examiner le système, l'évaluer et le modifier au besoin. Il faut y supprimer le plus possible les encouragements à la paresse, en y laissant tous les encouragements au travail, pour que les gens se disent qu'ils auraient dû ou qu'ils devraient chercher un emploi, pour qu'ils éprouvent l'envie de travailler. C'est là la seule façon saine de concevoir la vie.

Les programmes publics concernant l'expérience au travail, les crédits d'impôt à l'emploi et les incitations fiscales pour les petites entreprises voilà l'essentiel, voilà ce dont il faut nous occuper.

Je terminerai en disant que nous sommes en retard sur les autres pays en fait d'apprentissage. C'est là la plus grave lacune de nos programmes. Il faudrait former des gens aux métiers qui sont appelés à ne pas disparaître. Ceux qui seront les plus favorisés au Canada seront ceux et celles qui auront de bons métiers qui les feront vivre. Un métier de ce genre, c'est un actif qu'on emporte avec soi, qu'on peut amener n'importe où dans le pays, à une minute de préavis, lorsqu'il y a un poste ouvert ailleurs. C'est une honte de constater aujourd'hui qu'il y a des milliers d'emplois qualifiés qu'on n'arrive pas à combler, alors qu'il y a des milliers de personnes non qualifiées à la recherche d'emplois qui n'existent à peu près pas.

C'est là un dossier très important qui retient l'attention des pouvoirs publics, comme on a pu le voir à la conférence fédérale-provinciale de la semaine dernière. Dans notre régime constitutionnel, l'éducation et la formation professionnelle relèvent sans conteste des provinces. Les programmes nécessaires n'existent pas. Nous commençons seulement à nous intéresser vraiment à l'apprentissage.

On me permettra d'adresser une dernière remarque à mes collègues d'en face, ceux du parti conservateur. Si l'honorable représentante et les députés d'en face sont si fiers des premiers ministres et des gouvernements conservateurs qui sont au pouvoir dans diverses provinces, ils devraient les pousser à l'action, les sensibiliser à cette question, pour qu'ils lancent certains de ces programmes d'apprentissage qui sont si nécessaires. Ce sera sûrement là un des plus grands services qu'ils pourront rendre au pays. Ils devraient se réunir avec certains de leurs collègues conservateurs provinciaux, les sensibiliser, les amener à former les ouvriers qualifiés nécessaires pour combler les postes ouverts dans le pays.

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, je tiens à intervenir deux ou trois minutes dans le débat, surtout parce que j'aimerais poser une question au député, mais si je la pose, on la considérera probablement comme un énoncé d'opinion.

Je ferai remarquer qu'à l'occasion du débat sur l'avion patrouilleur à grande autonomie, on avait promis aux provinces comme la Colombie-Britannique plusieurs points de pourcentage des contrats accessoires. Le secrétaire parlementaire le sait très bien, le rapport trimestriel que m'a adressé la direction voulue du ministère des Approvisionnements et des Services, par les soins du ministère de l'Industrie et du Commerce, donne la répartition des contrats accessoires et des contrats de pièces pour l'avion patrouilleur à grande autonomie dont le contrat vient de dépasser le chiffre de 400 millions et dont la réalisation est presque à moitié achevée. Le rapport révèle que la Colombie-Britannique, qui compte 10 p. 100 de la population est un potentiel industriel correspondant, n'a obtenu au total que ½ p. 100 des contrats accessoires et des contrats de pièces.

Je comprends aisément la satisfaction du député, qui vit dans une province riche, à l'égard du contrat de construction de l'APGA puisque l'Ontario y participe à 50 p. 100 et le Québec à 40 p. 100, les autres provinces se partageant les 10 p. 100 qui restent. Nous ne sommes pas aussi satisfaits et aussi optimistes que le député et avec raison. Nous croyons qu'une partie de ce contrat aurait dû être accordée à des provinces défavorisées comme Terre-Neuve qui n'a eu droit à rien du tout dans cette affaire. Je crois que le secrétaire parlementaire fait erreur lorsqu'il prétend que cette entreprise est utile à tout le pays. Elle l'est pour l'Ontario et le Québec. Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

M. Young: Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le secrétaire parlementaire a eu la parole il y a un instant. Il ne peut la reprendre qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Nous n'avons pas le consentement unanime.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2° fois, est renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.)

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, compte tenu des circonstances, je présume qu'il vaudrait mieux déclarer qu'il est 4 heures et passer aux mesures d'initiative parlementaire. A mon avis, ce serait certainement préférable.